

LES MOULINS DE L'HÉRAULT

ISSN
0769-0177

N°30-36
2011/2017



NANT 20 mai 2017

LE TARTRE LE CRISTAL DE TARTRE AU 18^{ème} SIÈCLE A ANIANE (Hérault)

Présenté par J.-C. Richard Ralite *

Dans un article de 1984, Isabelle Bonnot (L'industrie d'un sous produit de la vigne : la crème de tartre dans l'Hérault jusqu'à nos jours, *Actes 57^{ème} Congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Béziers 1984*, Montpellier, 1984, p.109-118) avait fait connaître cette véritable industrie florissante à Aniane. Parmi nos sources existe un dossier aux Archives de l'Hérault (CD 2244) dont nous donnons ci-dessous la transcription.

Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, le fils de Pierre-Yon Vernière, Charles, abandonnera cette fabrication et dans le local de la porte de Montpellier il transfèrera un important moulin à huile qui se trouvait à proximité et qui fonctionnera jusqu'aux lendemains, de la seconde Guerre Mondiale

« MEMOIRE

Le tartre n'est autre chose que cette croute rougeâtre que le vin laisse dans les tonneaux. Quand cette croute est bien sèche, on la tire des tonneaux et on la pulvérise dans un moulin semblable à celui dans lequel on écrase les ollives pour faire de l'huile.

On jette cette poudre dans un chauderon remply d'eau que l'on fait bouillir pendant un certain temps, en observant ²²²²²²²²² d'emporter avec une grande cueillere l'écume remplie de crasse qu'elle rend.

On Jette le tout ensuite dans des sacs de cordillac sous lesquels on a placé des pots de terre. Ce qui est resté de crasse s'arrete dans les sacs et les parties les plus fines du tartre tombent avec l'eau qui les entraine dans les pots où il faut les

laisser refroidir et où elles forment une pâte qui s'attache autour du pot et qui a tant de consistance qu'on la lave avec plusieurs eaux sans inconvénient et jusque à ce que la dernière eau conserve dans cette opération sa couleur naturelle.

D'un autre côté on met au fond de différents pots de terre, un espèce de terre qu'on trouve dans le terroir de Murviel et qui rend toute blanche l'eau qu'on y jette par-dessus et qu'on a fait chauffer auparavant. Quand le mélange de l'eau et de la terre est parfait, on met le tout dans un grand chauderon où l'on jette aussi la pâte qu'on a tiré des pots, on fait bouillir le tout ensemble en observant comme cy devant d'en emporter la crasse ou écume, et à mesure que cette pâte se cuit, on voit se former sur la surface de l'eau une espèce de peau fort blanche qui est le véritable cristal de tartre. Lorsqu'il est à sa perfection, ce qu'on connoit à l'inspection on éteint le feu et après que le chauderon est bien refroidi on enlève le cristal qu'on trouve sur l'eau ou contre les parois du chauderon . On le lave avec différentes eaux et dès lors il est tel qu'on le vend aux fabriques qui s'en servent ou aux apothicaires.

Anciennement on en employait dans toutes les fabriques pour rendre les couleurs des draps plus belles, mais depuis plusieurs années dans la plupart des fabriques on se sert du tartre avec toute sa crasse ce qui rend les draps beaucoup moins lustrés.

Il arrive même de là que les fabricants qui veulent se servir du cristal le payent beaucoup plus cher qu'ils ne faisaient autrefois, parce que la grande consommation qui se fait partout du tartre brut en fait augmenter le prix à proportion.

Après ce préliminaire on va répondre aux questions qui ont été faites de la part de M. l'Intendant

1. Il y a quatre fabriques de cristal à Aniane qui sont assez considérables et où l'on fait communément chaque année environ mille quintaux de cristal . Il y en a encore quelques fabriques à Calvisson mais elles ont un fort petit employ. Les unes et les autres tirent du pays ou de Toulon et de Marseille une partie de leur tartre et le surplus elles le font venir de l'étranger par la voie des commissionnaires .On présume que c'est l'étranger principalement qui fournit le tartre, parce que avant la guerre il se vendait tout au plus 5 L. et que depuis la guerre il se vend jusque à 15 L. le quintal.

2. C'est la qualité du tartre qui détermine la quantité qu'il en faut pour faire un quintal de cristal. Lorsque le tartre est de bonne qualité, deux quintaux suffisent pour en faire un de cristal, mais il en faut près de trois lorsque le tartre n'est pas de bonne qualité, c'est-à-dire lorsque le vin qui était dans les tonneaux d'où le tartre a été tiré était mauvais ou qu'il était frelaté.
 3. On peut compter chaque année sur mille quintaux de cristal des fabriques d'Aniane et cette fabrication est proportionnée au débit de cette matière. »
-
-

Correspondances annexes.

1. Lettre de Tricou à l'Intendant. A Clermont le 12 avril 1750.

« Il y a depuis très longtemps à Aniane petit bourg de mon département, une fabrique de cristal de tartre. Cette drogue est extrêmement nécessaire pour nos teintures et elle fait un beaucoup meilleur effet pour les couleurs qui sont plus fraîches et plus vives que lorsqu'on emploie le tartre brut. Ce cristal se vendait ordinairement de 25 à 26 L. le quintal. Aujourd'hui il est monté à 40 ou 41 L. et il est outre cela extrêmement rare. Cette augmentation a fait recrier nos fabricants et les teinturiers qui l'emploient, ce qui m'a engagé à chercher d'où pouvait venir cette augmentation et en même temps la rareté de cette drogue et par le soin que je me suis donné, j'ai découvert que le tout provenait des fréquents enlèvements qu'on font les Srs Bascou et Blouquier négociants de Montpellier qu'ils envoient ensuite en Hollande et en Angleterre par le port de Cette ou de Marseille.

Comme un pareil commerce, s'il était toléré, serait extrêmement préjudiciable à nos fabriques par rapport aux teintures où cette drogue est nécessaire, j'ay cru devoir vous en informer pour que vous puissiez en conséquence donner les ordres que vous jugerez convenables pour réprimer un pareil abus et pour que cette drogue reste dans la province et ne passe plus chez l'étranger à notre préjudice.

Je suis avec un profond respect... Monseigneur votre très humble et très obéissant serviteur. TRICOU. »

2. Lettre de... A Paris le 19 avril 1750

« Le Sr Tricou inspecteur des Manufactures à Clermont de Lodève me marque qu'il y a depuis longtemps au bourg d'Aniane une fabrique de cristal de tartre qui est une drogue très utile pour les teintures, mais que les Srs Bascou et Blouquier négociants de Montpellier en font de fréquents enlèvements pour la faire passer ensuite en Hollande et en Angleterre par les ports de Cette et de Marseille, ce qui rend aujourd'hui cette drogue fort rare et en fait considérablement augmenter le prix. Je vous prie de vouloir bien examiner si les plaintes de cet inspecteur sont fondées et me mander si vous pensez qu'il convienne d'empêcher que cette drogue ne passe à l'étranger et quels moïens on pourrait employer pour cela. Ne pourrait-on pas multiplier la fabrication de ce cristal de tartre de manière que la consommation que les étrangers en pourraient faire ne nuise point à celle de nos manufactures.

Je suis avec respect Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.
WWWWWWW »

3. Lettre. M. Tricou 19 avril 1750 (brouillon)

.....

4. Lettre de Tricou... A Clermont le 28 avril 1750.

« Monseigneur,

Le tartre brut que nous retirons de l'étranger est blanc et ne sert point pour faire le cristal. Il nous vient d'Italie et d'Espagne ou il ne va pas une livre de cristal qui ne se fait qu'avec le tartre rouge brut pour que le Royaume nous fournit, et ce n'est que les enlèvements considérables et fréquents qu'on fait du cristal pour la Hollande et pour l'Angleterre qui nous occasionne l'augmentation de prix de l'une et l'autre de ces drogues, et je suis persuadé que la sortie du cristal n'était pas permise, le cristal et le tartre brut seront plus abondants pour nous, et par conséquent à meilleur marché. D'ailleurs quel motif pourrait nous engager à fournir à la Hollande et à l'Angleterre une drogue qui nous est nécessaire, qui ne leur sert qu'à nous.... dans nos opérations de teinture et de commerce, et qui nous en augmente le prix, si nous retirions du tartre pur de chez eux, il parétrait juste de leur laisser retirer de chez nous le cristal, mais ils ne nous en fournissent point, car ils n'ont point du vin, et nous n'en retirons que de l'Italie et de

l'Espagne comme j'ay l'honneur de vous l'observer. Il est presque tout blanc au moins celluy qui nous vient d'Espagne car celluy d'Italie est tout blanc et comme ce n'est qu'avez le tartre brut rouge qu'on fait le cristal, nous en avons sufisament dans le Royaume pour fournir du cristal à toutes nos manufactures et teintureries. Lorsque nous en priverons l'étranger. Ce jour là les motifs qui m'ont engagé, après y avoir sérieusement réfléchy et pris les informations nécessaires sur ce fait, à vous en faire l'observation que je vous prie de regarder comme un effet de mon zèle pour le bien du commerce et des fabriques.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. TRICOU »

5. Lettre à M. Bergeret Le 5 may 1750 (brouillon)

6 Certificat 25 may 1750

Etat des tartres venus de Marseille ou de la cote de Provence à la destination du Languedoc, et entrés par les ports de Cette et Agde pendant la cinquième année du bail de Larue, commencée le1748 et finie le dernier 7bre 1749.

Scavoir

Cette64784

Agde..... 17662

82446

Certifié véritable à Montpellier le 25 may 1750. »

7. Lettre à M. Coulomb. Le 9 juin 1750 (brouillon)

8. Lettre de Coulomb. A Montpellier le 1 août 1750. M. Imbert C

« Monseigneur ? Vous m'avés chargé par une lettre dont vous m'avez honoré le 9 juin de m'informer combien il se fabrique années commune à Aniane du christal de tartre, combien il faut de tartre brut pour faire un quintal de christal, et de quels endroits les fabriquants tirent le tartre. J'ai pus les mesurer les plus certaines pour me procurer ces éclaircissements qu'il m'a été assez difficile d'avoir, parce que les seules personnes qui pouvaient mes les donner ont précisément interet à garder le silence, principalement dans la circonstance présente du vingtième. Je crois cependant être parvenu à

connaitre la vérité, et j'ai l'honneur de vous en faire part dans le mémoire
cjoint [absent]. Vous y trouverez aussi une légère idée de la manière dont se
fabrique le Christal ce qui m'a paru digne de vous être rapporté.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, votre très
humble et très obéissant serviteur. COULOMB. »

9. Lettre M. de Trudaine. Le 3 août 1750 (brouillons)

*J.-C. Richard Ralite, président d'Arts et Traditions Rurales,
34jcr@orange.fr